

PROJET EDUCATIF

L'école veut être une école reconnaissant l'originalité des personnes dans le respect des différences afin de permettre à chacun de grandir en trouvant sa voie personnelle et un sens à son développement.



DOMAINE EDUCATIF

Créer un lieu de vie où il fait bon vivre

- Un lieu de sécurité où la violence physique et verbale est gérée ; où les enfants apprennent à vivre en groupe, à trouver des solutions ensemble ; à s'expliquer entre antagonistes au lieu d'utiliser les coups et les injures (langage gestuel ou grossier),
- Un lieu de civisme où l'apprentissage du rapport à la loi donne aux enfants les limites nécessaires à toute vie en société,
- Un lieu où partager et assumer certaines responsabilités,
- Un lieu où le rire est reconnu nécessaire à l'apprentissage,
- Un lieu aménagé de façon esthétique et fonctionnelle,
- Un lieu où les adultes ont un regard affectueux, bienveillant, constructif, modèle pour leur vie future,
- Un lieu de dialogue entre les différents partenaires éducatifs dans la confiance et le respect de chacun,
- Un lieu d'éveil à la spiritualité par le témoignage de chrétiens en chemin,
- Un lieu d'ouverture au monde, à l'universel.



DOMAINE SCOLAIRE

Créer des conditions de travail permettant le développement global de l'enfant

- Apporter aux élèves des connaissances adaptées à leur étape de développement,
- Répondre à leur appétit de connaître et leur désir d'apprendre,
- Proposer des situations qui permettent de raisonner, de remettre en question les connaissances, de construire et faire progresser les savoirs,
- Donner la permission de faire des erreurs,
- Différencier le suivi et les exigences de travail en fonction des possibilités des enfants,
- Acquérir des méthodes permettant l'autonomie,
- Proposer des activités qui incitent à grandir,
- Accepter les différences de travail et de performances entre les élèves,
- Comprendre et valoriser la notion de progrès, si petit soit-il,
- Développer la confiance en soi.



L'établissement est sous tutelle diocésaine et sous contrat d'association avec l'Etat. Il est géré par un organisme de gestion (OGEC) régit sous la loi des associations de 1901.

Les parents sont regroupés au sein d'une association unique (APEL) Ils participent financièrement au frais de fonctionnement de l'école.